

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Les chiffres du jour – Orga et Vie syndicale / le CETA, la conséquence de pénuries d'aliments **p.2** / 32h00, remède contre le chômage de masse **p.3** / Tract : « 15, 32, 60, les numéros gagnants pour le progrès social » **p.4** /

l'agenda



5 septembre 2022 :
Demi-journée d'étude
«RETRAITES»

6 septembre 2022 :
Assemblée générale des
Syndicats de la FNIC-CGT

09 au 11 septembre 2022 :
Fête de l'Humanité avec le
stand de la FNIC
et de l'UD 13

19 et 20 septembre 2022
CEF

12 octobre 2022 :
Journée d'étude
«Handicap visible/invisible»



Réunions fédérales à venir

08/09 CHSIC: réunion

08/09 Industrie Pharma :
CPPNI

08/09 LBM : CPPNI

15/09 Négoc : CMPPNI

15/09 Pétrole : CPNSS

15/09 Plasturgie : CPNE

Droits et libertés

Nullité rupture conventionnelle individuelle. Créée par loi en 2008, la rupture conventionnelle permet de convenir d'un «commun» accord de la rupture du contrat de travail qui lie l'employeur et le salarié. Elle est encadrée par les articles L1237-11 à L1237-16 du Code du travail. Dans les faits, elle n'est que très rarement à l'initiative du salarié. La rupture conventionnelle obéit à un formalisme rigoureux dont le non-respect peut entraîner la nullité.

Les principales causes de nullité sont :

- absence de remise au salarié d'un exemplaire de la rupture conventionnelle,
- absence d'entretien préalable à la signature de la convention,
- date de signature de la convention non mentionnée ou non déterminable. Pour rappel, c'est cette date qui ouvre le délai de 15 jours de rétractation,
- la DREETS doit avoir été saisie pour l'homologation de la rupture (art. L1237-14 du CT). ■

Les chiffres

650 *Milliards*

c'est la masse salariale du secteur privé,
soit près de 18 millions de personnes.

(Sources accos/agfnp)

Orga et vie syndicale

Le 6 septembre 2022, se tiendra notre Assemblée générale annuelle des syndicats de la Fédération.

Ce moment important d'échanges et de débats est incontournable pour permettre à la Fédération d'établir notre stratégie de lutte et de construction du rapport de force. Dans cette période où Macron et le gouvernement vont vouloir accélérer le processus de casse de notre système social avec, entre autres, le recul de l'âge de la retraite, la participation de nos syndicats à cette Assemblée générale est primordiale. **À ce jour, 153 délégués sont inscrits, représentant plus de 89 syndicats.**

Pour permettre d'organiser au mieux cette journée, il est urgent que les syndicats qui ne sont pas encore inscrits le fassent rapidement. Vous retrouverez le formulaire d'inscription sur le site internet de la Fédération : www.fnic-cgt.fr.

Pour rappel, le 5 septembre se tiendra une demi-journée d'étude sur les retraites, pensez à vous inscrire aussi. ■

1 000 MDS €

de fortune personnelle pour
500 Français, soit 1,3 fois
le budget de l'État.

(Sources accos/agfnp)



Actualité sociale

LE CETA, LA CONSÉQUENCE DE PÉNURIES D'ALIMENTS

A lors que les prix à la consommation ont augmenté de 5,2 % sur douze mois entre juin 2021 et mai 2022, dont 27,8 % pour l'énergie, les vagues de chaleur successives sont susceptibles d'accroître la spéculation sur les produits agricoles. Il serait pourtant possible d'échapper aux spéculateurs en contractualisant les volumes de production soumis à un cahier des charges avec un prix garanti, et surtout en remettant en cause les contrats de libre échange.

En 2017, la FNIC-CGT dénonçait l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Canada, le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement), cet accord a été signé le 30 octobre 2016, et ratifié par le Parlement européen le 15 février 2017.

L'une des conséquences de cet accord, nous la subissons aujourd'hui avec, entre autres, la pénurie de graines de moutarde et de sarrasin.

En effet, suite à une sécheresse, les graines de moutarde importées du Canada ont vu leur prix doubler en quelques mois, mettant en difficulté la production des entreprises bourguignonnes spécialisées dans la moutarde de Dijon. La production de graines de moutarde a été divisée par trois en Bourgogne, elle est passée de 12 000 tonnes en 2016, à 4 000 tonnes aujourd'hui.

À l'époque, la Commission européenne et des dirigeants du Canada, nous expliquaient que le CETA serait bon pour l'emploi, le climat, la démocratie, les services publics, et notre santé. Qu'il serait avant tout un accord sur l'investissement et viserait ainsi à la création d'un marché unique entre l'Union européenne et le Canada.

On nous explique maintenant qu'en France, 5 ans après la signature du CETA, les cultivateurs n'assurent que le tiers des besoins nationaux, que les aléas climatiques ont participé à une chute de l'offre de 50 % en 5 ans, et que sur les 350 agriculteurs qui produisaient des graines de moutarde il y a 5 ans, il n'en reste plus que 250 actuellement.

Les agriculteurs français mettent aussi en avant l'interdiction, en France, d'un insecticide efficace contre l'altise, un insecte ravageur pour la moutarde.

À cause d'aléas climatiques, la production de graines de moutarde au Canada est passée de 135 000 tonnes en 2020, à 99 000 tonnes en 2021, ce qui s'est traduit par un quasi-doublage de son prix en un an. La production canadienne pour 2022 est encore attendue en baisse de 28 % cet été, tandis que les prix continuent d'augmenter.

LE SARRASIN ENTRE LIBRE-ÉCHANGE ET CONTRACTUALISATION.

Ces dernières semaines, plusieurs médias ont également braqué les projecteurs sur un risque de **pénurie de sarrasin**. Bien que ses galettes bretonnes de blé noir aient de plus en plus de succès auprès des consommateurs, la Bretagne ne produit plus que 3 000 tonnes de graines de sarrasin par an alors qu'elle en utilise 11 000 tonnes. 70 % du sarrasin utilisé en France est importé.

Il peut provenir du Canada, de Chine et des pays d'Europe de l'Est, sans véritable traçabilité. Il existe pourtant une indication géographique protégée (IGP) depuis 2010 pour un sarrasin breton répondant à un cahier des charges.

LES UTILISATEURS LE PAIENT AUTOUR DE 700 € LA TONNE CONTRE 450 À 550 € POUR LE SARRASIN IMPORTÉ.

Au XIX^{ème} siècle, la France a cultivé annuellement jusqu'à 700 000 hectares de sarrasin contre 30 000 actuellement.

A contrario du modèle économique actuellement en place, nous avons besoin d'un changement de modèle en rupture avec la finance, allant vers une politique agricole et commerciale fondée sur les besoins économiques, sociaux et environnementaux des peuples et de la planète. ■



LA CLÉ CONTRE LE CHÔMAGE DE MASSE : **LES 32H00**

Particulièrement sensibles en période électorale, les chiffres du chômage sont scrutés à la loupe. Alors même que nos gouvernants martèlent à qui veut bien l'entendre que la situation de l'emploi s'améliore du fait d'un chômage orienté à la baisse, rien ne semble plus incertain.

D'abord, parce que cette baisse se fait en trompe l'œil à plusieurs niveaux, mêlant hausse de la précarité sous toutes ses formes (sous-emploi, contrats courts, auto-entrepreneuriat, etc.), et augmentation subventionnée de l'apprentissage. Ensuite, parce que le subventionnement massif de l'emploi et du capital lié aux mesures Covid va nécessairement toucher à sa fin.

FACE À CE CONSTAT, UNE SEULE VRAIE RÉPONSE DEMEURE : LE PARTAGE DU TRAVAIL À TRAVERS UNE BAISSSE DE LA DURÉE DU TRAVAIL ORGANISÉE, SOCIALISÉE.

Si nous nous contentons, comme le font les médias, de comparer le niveau actuel de chacune des catégories à son niveau juste avant la pandémie, la catégorie A est en baisse de 11 %, les personnes en recherche d'activité, sans aucune activité au cours du dernier mois.

Deux autres facteurs viennent réduire artificiellement le chômage. D'abord, les créations de micro-entreprises, qui n'apportent par définition aucune des garanties offertes par un contrat salarié en bonne et due forme (protection de l'emploi, protection sociale, etc.) sont en nette hausse (+ 6,6 %) entre mars 2021 et mars 2022. L'autre levier est la forte augmentation de l'apprentissage, sous perfusion massive d'argent public, par la mise en place d'une prime de 8 000 € à l'embauche d'un apprenti ! **Mais ce que les médias oublient c'est que toutes les autres sont en hausse !**

+ 2 % pour la catégorie B, + 9 % pour la catégorie C, les personnes qui ne sont pas dans la catégorie A du fait d'une activité partielle au cours du dernier mois (inférieure à 78 h pour la catégorie B et supérieure à 78 h pour la catégorie C).

+ 18 % pour la catégorie D, les personnes n'ayant pas d'emploi mais non-immédiatement disponibles car en cours de formation, de stage, etc.

+ 4 % pour la catégorie E, les personnes en recherche d'emploi mais travaillant dans le cadre d'un contrat aidé par exemple.

Toutes les mesures et les réformes prises par les gouvernements successifs, n'ont aucun impact à long terme sur l'emploi. Celles-ci ne visent qu'à contenter l'appétit financier toujours plus grand des patrons.

Et pourtant, de l'argent et des solutions existent pour tendre vers le plein emploi :

- les profits des plus grandes sociétés cotées françaises ont rebondi de 85 % et dépassé 150 milliards d'euros en 2021,
- Total Energies a annoncé un bénéfice gigantesque de 14 milliards d'euros,
- les profits grimpent à 12 milliards d'euros pour LVMH (propriétaire du Parisien),
- 9,5 milliards pour BNP Paribas,
- 5 milliards pour la Société Générale et le Crédit Agricole, etc.
- la mise en place des 35h00 a permis de créer plus de 350 000 emplois CDI temps plein entre 1998 et 2002,
- selon les calculs de l'OFCE, l'ajustement par la durée du travail a permis de sauvegarder 400 000 emplois depuis 2019.

Ces chiffres viennent confirmer ce que nous portons depuis de nombreuses années : **la réduction du temps de travail est le seul moyen de créer de l'emploi à long terme. Cela veut dire que la revendication des 32h est bien la plus pertinente dans la période.**

ALORS OUI, LES 32H00 SONT UNE REVENDICATION SOCIALE POUR TENDRE VERS LE PLEIN EMPLOI !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE, LE 22 SEPTEMBRE POUR LA SANTÉ, ET LE 29 SEPTEMBRE, POUR LES 15€/H, 32H00, 60 ANS ! ■



15, 32, 60 LES NUMÉROS GAGNANTS POUR LE PROGRÈS SOCIAL !



15€/H QUI PROFITENT À TOUTES ET TOUS !

Tout augmente sauf les salaires ! **Et avec l'inflation, qui, à fin juin est de 5,8 %**, la situation d'un très grand nombre de salariés se dégrade, le pouvoir d'achat baisse.

La CGT propose un taux horaire du SMIC à 15€/h pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles : se nourrir, se loger, se soigner.

Augmenter les salaires, c'est non seulement améliorer immédiatement les conditions de vie de chacun.e, mais aussi alimenter le pot commun de notre système de protection sociale, indispensable tout au long de la vie : Santé, Retraite, Assurance Chômage.

2000 € PAR MOIS POUR 32H00 PAR SEMAINE.



32 HEURES QUI PROFITENT À TOUTES ET TOUS !

Les 32 heures sans perte de salaire, c'est possible, c'est bénéfique et c'est urgent ! En effet, les avantages économiques et sociétaux de la réduction du temps de travail sont connus :

- **elle contribue à créer directement des emplois** nécessaires à la satisfaction des besoins, des emplois de qualité, qualifiés et correctement rémunérés. (+ 350 000 emplois directs au moment du passage aux 35 heures),
- **elle améliore la santé et la productivité des salarié.e.s,**
- **elle permet à toutes et à tous d'accéder, sur le temps de travail, à la formation professionnelle tout au long de la carrière,**
- **elle permet de créer les conditions de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et de l'égalité dans l'articulation entre vie professionnelle et vie privée,**
- **elle permet aux salarié.e.s de disposer des temps nécessaires pour s'investir sous différentes formes dans la vie de la cité,**

• elle permet enfin de révolutionner la manière de travailler, de se déplacer, de produire et de consommer, pour répondre à l'urgence de la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement respectueuse de la planète et garantissant aux générations d'aujourd'hui et de demain la satisfaction de leurs besoins.



60 ANS QUI PROFITENT À TOUTES ET TOUS !

Plus que jamais, la CGT défend la garantie d'un droit légal de départ à la retraite à 60 ans, avec une pension à taux plein qui ne doit pas être inférieure au SMIC. Ce dernier doit être porté à 2 000 € brut. Rappelons que les retraités ont perdu entre 10 et 12 % de leur pouvoir d'achat en quinze ans, soit un mois de pension par an. Ce retour à une retraite à 60 ans constitue une mesure de justice sociale.

En effet, on constate que près d'un actif sur deux n'est plus en emploi à 60 ans, y compris car ils sont poussés vers la sortie par les employeurs les considérant comme moins productifs ou trop chers. En outre, la différence d'espérance de vie entre les plus riches et les plus pauvres peut atteindre treize ans et l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans être malade ou physiquement diminué, est inférieure à 64 ans.

Le sens du progrès, c'est de travailler moins longtemps et vivre sa retraite en bonne santé.

**POUR GAGNER LE PROGRÈS SOCIAL,
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE,**

LE 22 ET LE 29 SEPTEMBRE 2022

**100 % DES GAGNANTS ONT TENTÉ
LEUR CHANCE !**